

CONSEIL MUNICIPAL N°7
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, DUMONT, MM. CELESTIN, LALLEMAND, MMES DUPREY, EGEA, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

Représentée : MME CHASSIER représentée par MME COMBARET

Secrétaire de Séance : M. PUIRAVEAU Jean-Pierre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|--|--|
| 1. Procès verbal de la séance précédente | 7. Fonctionnement des assemblées : règlement intérieur du conseil municipal |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 8. Personnel communal : convention de prestations de services avec la commune de SULLY |
| 3. Finances locales : décision budgétaire modificative | 9. Vœux et motion : soutien au projet de la voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) |
| 4. Finances locales : crédits pour la formation des élus | 10. Questions et communications diverses |
| 5. Finances locales : gratuité de la salle des fêtes à l'occasion du spectacle "Cafouillis chez Peronrouge" de la troupe Les Têtes l'Ouche | |
| 6. Finances locales : vote d'une aide à l'Association des Maires des Alpes Maritimes pour les communes sinistrées par la tempête Alex | |

Procès verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 17 septembre au 18 novembre 2020 :

Décision n°13 du 29 octobre 2020 : domaine et patrimoine : Location garage n°7.

Dont acte

Finances locales : décision budgétaire modificative :

Afin de procéder au remplacement de 4 projecteurs sur le terrain de foot stabilisé, Monsieur le maire demande au conseil de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement :

Opération 053 – patrimoine sportif – article 21538 :	+ 7 000 €
Opération 10009 – Voirie – article 2151	- 7 000 €

Adopté à l'unanimité

Finances locales : crédits pour la formation des élus :

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération doit déterminer les orientations de la formation des élus municipaux et les crédits ouverts à ce titre.

Chaque élu peut effectuer 18 jours de formation maximum sur toute la durée du mandat et doit choisir des organismes de formation agréés.

Monsieur le maire présente les différents points de la prise en charge des formations :

- déposer une demande de remboursement avant le stage, en précisant le lien de la formation avec les fonctions exercées à la commune,
- prise en charge sur justificatifs des dépenses,
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus,
- privilégier les thèmes concernant les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, et favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...),

L'enveloppe budgétaire est fixée 3,3 % du montant des indemnités des élus soit 1500 € (obligation entre 2% et 20%), et un débat aura lieu chaque année au vu du tableau récapitulatif des formations suivies (tableau annexé au compte administratif).

Adopté à l'unanimité

Finances locales : gratuité de la salle des fêtes à l'occasion du spectacle "Cafouillis chez Peronrouge" de la troupe Les Têtes l'Ouche :

La troupe de théâtre « Les têtes l'Ouche » a proposé de présenter son spectacle « Cafouillis chez Peronrouge » à EPINAC en 2021.

Cette manifestation entre dans le cadre des actions de promotion culturelle de la commune.

Monsieur le maire propose de soutenir la troupe « Les têtes l'Ouche » en accordant la gratuité de la salle des fêtes pour leur représentation un weekend, en 2021.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : vote d'une aide à l'Association des Maires des Alpes Maritimes pour les communes sinistrées par la tempête Alex :

Début octobre, une tempête a touché la France, en particulier les Alpes Maritimes. Plusieurs villages ont été dévastés par des pluies diluviennes. Le bilan est très lourd avec des dégâts exceptionnels : morts et personnes disparues, une centaine de maisons endommagées voire complètement détruites, des ponts et des routes emportés...

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Aussi, un appel aux dons a été lancé par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes à toutes les communes et intercommunalités de France.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer une aide de 500 € à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes, qui sera imputée à l'article 6574 du budget 2020.

Adopté à l'unanimité

Fonctionnement des assemblées : règlement intérieur du conseil municipal :

Le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Monsieur le maire présente les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, préalablement transmis à chaque conseiller municipal :

- information concernant la tenue des séances du conseil municipal (périodicité des séances, convocation, établissement de l'ordre du jour, quorum, procurations...);
- consultation des projets de contrat de service public et accès aux dossiers : en Mairie, aux heures d'ouverture des services, après accord du maire ;
- les questions orales doivent porter sur des sujets d'intérêt communal, le Maire répond aux questions posées oralement par les membres du conseil. Elles ne donnent lieu à aucun débat, ni vote, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents ;
- les conseillers n'appartenant pas à la majorité disposent d'une demi-page de l'espace total du bulletin municipal.

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : convention de prestations de services avec la commune de SULLY :

Il est proposé de réaliser, avec la commune de SULLY, des prestations de services l'une pour l'autre. La réalisation de ces prestations permettra le maintien du service public rendu aux usagers et rejoint l'esprit d'entraide et d'optimisation des services.

La convention de prestations de services avec la commune de SULLY prévoit :

- les missions : entretien des chemins, de la voirie, des espaces verts, des fossés, nettoyage des accotements, travaux de bûcheronnage et d'élagage, petits travaux de bâtiments et de creusement ou terrassement,
- les modalités de demande de prestations et/ou de prêt de matériel,
- les modalités de remboursement des frais de personnel et/ou du matériel,
- les conditions d'assurances du matériel pour chaque commune,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention pour une durée de 3 ans telle que présentée et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention, et les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Vœux et motion : soutien au projet de la voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) :

Monsieur Jean-Paul PINAUD, Président de l'Association pour la promotion de la voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), demande aux Communes de soutenir la réalisation du projet de VFCEA.

Il indique l'importance du fret ferroviaire pour acheminer les produits de première nécessité. C'est une solution durable pour le transport de marchandises.

De plus, le gouvernement a souscrit un plan de relance de 4,7 milliards d'euros pour la modernisation du réseau ferroviaire existant et la concrétisation d'autoroutes ferroviaires de fret. La VFCEA, liaison ferrée qui traverse le territoire national de Nantes à Dijon, répond pleinement aux objectifs fixés par le gouvernement.

Répondant aux ambitions de l'Union Européenne qui veut développer un réseau européen de transport efficace, sûr, fiable et durable, la VFCEA déjà inscrite au Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) doit intégrer en 2021 le Corridor Européen numéro 4 et être incluse dans le contrat de performance.

Pour finir, afin de réaliser la circulation de trains lourds, des investissements sont à réaliser sur l'infrastructure ; la mise au gabarit de certains ouvrages est à concrétiser et l'électrification du dernier tronçon Nevers-Chagny à programmer rapidement.

Aussi, Monsieur le maire propose de soutenir l'Association en demandant :

- l'inscription de la modernisation de cette transversale dans le plan de relance du fret ferroviaire et dans le contrat de plan Etat Région actuellement en négociation,
- d'actualiser des études de cet axe,
- demander que la France intervienne auprès de la Commission Européenne pour qu'elle reconnaisse d'intérêt européen cette transversale qu'elle attribue la contribution financière à laquelle elle doit pouvoir prétendre sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

◆ M. NICOLAS fait part au conseil :

○ **Maisons de retraite/santé :**

- Travaux de voirie en cours de réalisation à la maison de retraite.
- Travaux de réfection des grilles pluviales du parking de la maison de santé.
- Projet d'unité de vie protégée à la maison de retraite à l'étude, avec une extension à l'arrière de la maison de retraite et en gardant un accès avec l'EHPAD actuel grâce à une passerelle.
- Négociation avec l'ARS sur la répartition des lits de l'Eduenne (maison de retraite d'AUTUN qui a fermé). De ce fait, il convient de répartir les 22 lits sur l'ensemble du territoire : 7 lits supplémentaires à la Maison Saint Antoine et 15 lits supplémentaires à l'EHPAD d'EPINAC. L'ARS doit donner son accord sur cette répartition.

○ **Réunions :**

- Conférence des financeurs le 23/11 : permet de financer la dépendance.
- Dans le cadre de la revitalisation des petites villes, une réunion sera organisée avec les élus le 23/11, afin de réviser le plan de circulation dans le cadre du réaménagement de la place Charles de Gaulle.
- Réunion de la commission travaux le 23/11 à 9h.
- Le conseil d'administration du collège aura lieu le 26/11.

- Première réunion concernant le calendrier des manifestations des associations le 4/12 à 18h30, à la salle des fêtes.
- Réunion concernant la création d'un espace de vie sociale avec le CPIE le 19/11. Prochaine réunion le 27/11 à 9h.
- Ouverture des plis du marché de remplacement des huisseries de la maison des associations le 23/11 à 8h30.

○ **Puits Hottinguer :**

- Contact avec Mme BRUNET Véronique, présentation de son livre « Gustave Eiffel, une enfance en Bourgogne ».
- Le reportage avec France 3 s'est déroulé le 4/11, la diffusion devrait avoir lieu le vendredi le 27/11 au cours du journal régional.

○ **COVID :**

- Réunion avec l'ensemble des services de soins le 17/11.

◆ Mme DUMONT informe le conseil :

- De la tenue des conseils d'école et des principales demandes qui seront à étudier par le conseil en matière d'investissement dans les bâtiments.

◆ Mme DENIZOT informe le conseil :

- que les colis des anciens ont été livrés par le magasin BIGALLET. Les cartes des enfants seront prêtes à la mi-décembre pour commencer la distribution des 229 colis.

◆ Mme DUPREY informe le conseil :

- de la collecte de son association Coup de pouce du 27 au 28 novembre 2020 (en 2019, plus d'une tonne de dons). Des caddies seront laissés à l'intérieur du magasin COLRUYT. De son côté, le magasin proposera également aux clients de faire un don à la banque alimentaire de France (ne sera pas versé à l'association Coup de pouce).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Jean-Pierre PUIRAVEAU

Jean François NICOLAS